



Représentation permanente de la Belgique
auprès de l'Union européenne

Rond-Point Schuman 6

Tél. 233.21.11

Fax. 231.10.75

27 AVR. 2001

DG ENV 03/05/01 804441 A

EXP. VAN DAELE FRANS

ATTR: D.2 / /

INFO: B.1 | | |

FC
P11/550/82.953

Copie:

DG ENVIRONNEMENT ()

ARCH ☐ CCPN ☐ → S ☐ → P. ☐

Monsieur le Secrétaire général,

Concerne :

Avis motivé

**Directive 91/271 concernant les eaux résiduaires urbaines
1999/2030 - Région wallonne.**

En réponse à votre courrier SG (2000) D/108081 du 3 novembre 2000,
j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après le courrier concernant la réponse de la Région
Wallonne traitant de la Directive susmentionnée.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute
considération.

Le Représentant permanent

F. van Daele

Monsieur David O'SULLIVAN
Secrétaire général de la
Commission européenne
Rue de la Loi, 200
1049 BRUXELLES